

L'ÉCOLE À LA MAISON : LES MESURES PRISES PAR LA VILLE

Le Président de la République a annoncé hier une série de mesures visant à freiner l'épidémie de Coronavirus. Dès lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre, toutes les structures accueillant des enfants seront fermées : crèches, écoles, accueils de loisirs, restauration scolaire, accueils du matin et du soir, collège.

A la suite de cette annonce, la Ville de Bois d'Arcy apporte des solutions numériques aux parents pour que tous les enfants puissent suivre les cours à domicile.

280 TABLETTES NUMÉRIQUES À DISPOSITION

Dès lundi 16 mars à 13h30, 280 tablettes numériques seront mises gratuitement à disposition des familles des enfants scolarisés dans les écoles arcisiennes. Elles seront disponibles à l'accueil de l'Hôtel de Ville. Avec une connexion Wifi, les élèves pourront ainsi suivre les cours à distance de leurs professeurs.

DEMANDEZ VOS CODES GRATUITS AU SOUTIEN SCOLAIRE EN LIGNE

Pour obtenir des codes d'accès gratuits à la plateforme de soutien scolaire en ligne www.boisdarcyreussirenligne.fr, remplissez le formulaire en ligne sur boisdarcy.fr.

UNE PLATEFORME DE COURS À DISTANCE

Chaque parent recevra de l'Education Nationale une adresse Internet pour se connecter à une classe virtuelle. Du CP à la terminale, « Ma classe à la maison » est disponible pour tous, sur un ordinateur, une tablette ou un smartphone, tant que l'appareil peut accéder à Internet. Le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) a déjà mis à disposition 4 semaines de cours.



**Vous avez une question ? Nous mettons à disposition un numéro vert.
0 800 00 12 61 : LA VILLE VOUS RÉPOND 7J/7 ET 24H/24**

DIMANCHE 15 MARS : LES ÉLECTIONS MUNICIPALES SONT MAINTENUES

La Ville de Bois d'Arcy a pris toutes les mesures d'hygiène nécessaires afin de vous permettre de voter en sécurité ce dimanche 15 mars. Dans tous les bureaux de vote de 8h à 20h, des gants, des lingettes ou du gel hydroalcoolique pour se désinfecter les mains, des stylos neufs en quantité seront à disposition.

Quelques recommandations :

- Avant le vote : apportez les bulletins de vote reçus à votre domicile et utilisez votre propre stylo
- Après le vote : lavez-vous les mains au savon ou utilisez le gel hydroalcoolique à votre disposition
- Tenez vous-même les documents nécessaires au vote (pièce d'identité, carte d'électeur)
- Les tables de vote, les poignées de porte et les stylos seront désinfectés plusieurs fois par jour.
- Respectez le marquage au sol à l'intérieur des bureaux de vote.

